

COVID-19

GUIDE D'ORGANISATION DES
COMPÉTITIONS DE GOLF

Version juin 2020



**GOLF
QUÉBEC**

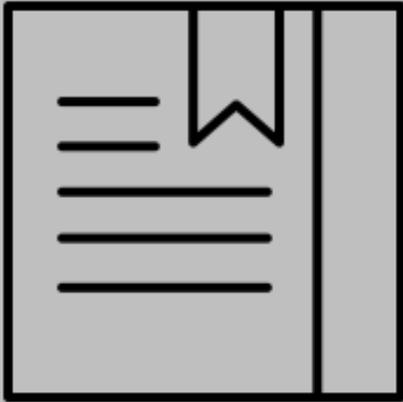


OBJECTIF DU DOCUMENT

Créé par la Fédération de golf du Québec, ce *Guide d'organisation des compétitions de golf* est un outil de **référence** qui présente les mesures à mettre en place et les normes à respecter.

L'objectif est de favoriser l'organisation sécuritaire des événements **conformément aux consignes de la Direction de la santé publique** du Gouvernement du Québec afin d'assurer la santé et la sécurité des participants, des bénévoles et des employés des clubs de golf et de la Fédération.

Puisque la situation de la pandémie continuera d'évoluer au cours des prochains mois, les mesures à mettre en place seront sujettes à modifications. **Des mises à jour du guide seront transmises au besoin.**



GUIDE D'ORGANISATION

Le *Protocole d'ouverture des parcours de golf* approuvé par la Direction de la santé publique doit être mis en place dans tous les clubs de golf du Québec.

Les directives concernant l'organisation des compétitions s'y conforment et couvrent les thématiques suivantes :

- Consigne générales;
- Mesures sanitaires;
- Communications;
- Inscriptions, paiements et politiques administratives, accès au club, visites de parcours et personnes admises sur le parcours;
- Points de contact;
- Protection des joueurs, des bénévoles et des employés;
- Compétition;
- Responsabilités des golfeurs;
- Symptômes et liens utiles.



CONSIGNES GÉNÉRALES

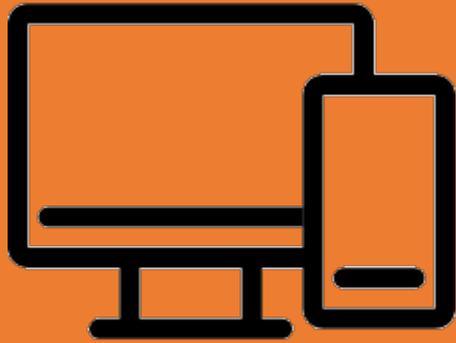
- **En tout temps et en tous lieux, la distanciation sociale doit être respectée, autant pour la clientèle que pour tout le personnel en charge de la compétition.**
- **Aucun rassemblement ou dérogation aux procédures de sécurité ne sera toléré.**
- Toute personne qui démontre des symptômes de la COVID-19 ou a été en contact avec une personne présentant des symptômes dans les 14 jours précédant la compétition, ne peut pas y participer.
- Seuls les parcours, les aires d'entraînement, les boutique, les aires de restauration et les terrasses, les casse-croûte et les toilettes seront accessibles aux joueurs.
- Les golfeurs doivent se présenter, au plus tôt, 45 minutes avant leur départ.
- La fréquence du nettoyage, de l'assainissement et de l'aseptisation de tous les endroits sera augmentée.
- Les golfeurs seront invités à quitter immédiatement après avoir terminé leur ronde de golf. Aucune poignée de main, remise de trophée ou moment social. Aucun rassemblement ne sera toléré.



MESURES SANITAIRES

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, des mesures de protection doivent être mises en place pour protéger la santé des participants et des organisateurs. Quelques règles d'hygiène doivent être respectées pour que la pratique soit sécuritaire.

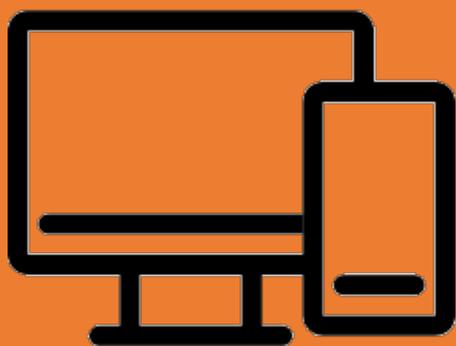
- Encourager et appliquer **les mesures de distance sociale sécuritaires** (2 mètres) par l'entremise d'enseignes ou de marqueurs au sol.
- **Promouvoir l'hygiène des mains** par des affiches et des communications verbales.
- Toute personne qui se présente sur le site de compétition devrait apporter une bouteille de solution hydroalcoolique avec un concentration d'alcool d'au moins 60 %.
- Des stations de solution hydroalcoolique seront mise en place à l'accueil, aux aires d'entraînement, à l'aire de départ et à l'aire de pointages.
- **Questionner quotidiennement les employés et les bénévoles** sur leur état de santé : fièvre, toux, difficulté à respirer ou perte d'odorat et du goût.
- Tout matériel utilisé ou installé sur le parcours lors d'une journée doit être désinfecté à la fin de chaque jour. Les personnes qui s'occupe de l'installation et du démontage du matériel devront porter des gants et des masques.



COMMUNICATIONS SÉMINAIRES ZOOM

Afin de s'assurer que les comités organisateurs et les autres intervenants concernés sont bien informés sur les mesures prescrites à mettre en place, Golf Québec organisera plusieurs séminaires Zoom qui seront proposés aux groupes suivants :

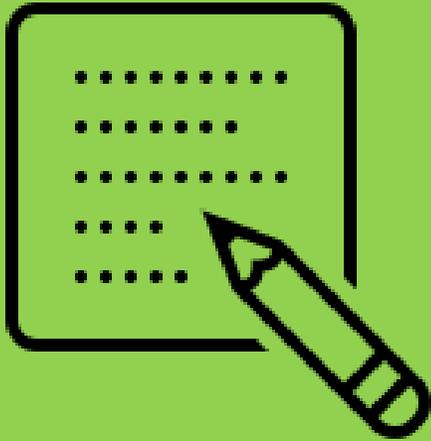
- Associations régionales de Golf Québec;
- Arbitres des règles;
- Entraîneurs;
- Parents de joueurs juniors;
- Participants.



COMMUNICATIONS INFORMATIONS AUX PARTICIPANTS

Les informations suivantes doivent être transmises aux participants par voie électronique au moins 48 heures avant le début de la compétition :

- Confirmation de l'inscription;
- Avis aux compétiteurs;
- Normes sanitaires à respecter;
- Formule de départ;
- Heure d'arrivée au club;
- Endroit d'inscription;
- Heure d'échauffement;
- Heure de départ;
- Position des drapeaux;
- Plan d'évacuation;
- Temps de jeu;
- Numéro de téléphone pour rejoindre un arbitre;
- Parcours à suivre entre l'accueil au stationnement, les aires d'entraînement, le 1^{er} tertre de départ, l'aire des pointages et le retour au stationnement;
- Règlements de golf spécifiques à la COVID-19 que les participants devront respecter.



INSCRIPTIONS, PAIEMENTS ET POLITIQUES ADMINISTRATIVES

- Inscription en ligne seulement. Aucune inscription sur place ou sur papier.
- Les paiements d'inscription doivent être complétés en ligne.
- Décharge des joueurs : les joueurs doivent signer **électroniquement** un formulaire de décharge qui dégage l'organisation des risques encourus par la participation à la compétition.
- Seuls les départs en continu seront permis avec un minimum d'intervalle de 10 minutes.
- La politique de remboursement demeure en vigueur pour la saison 2020. Une seule exception sera faite à cette politique en lien avec le COVID-19 :

Si un joueur venait à démontrer des symptômes de la COVID-19 ou aurait été en contact avec une personne présentant des symptômes entre la date limite d'inscription et le début de la compétition, l'organisateur du tournoi fera un remboursement complet des frais d'inscription. Pour ce faire, le joueur devra communiquer avec la personne responsable du tournoi (par courriel) et lui faire part de son nouvel état de santé. Étant donné la situation actuelle, nous considérons qu'un participant ayant présenté des symptômes de la COVID-19 ne peut obtenir un certificat médical attestant son état de santé. Nous comptons sur la bonne foi de chacun.



ACCÈS AU CLUB ET AUX PAVILLONS

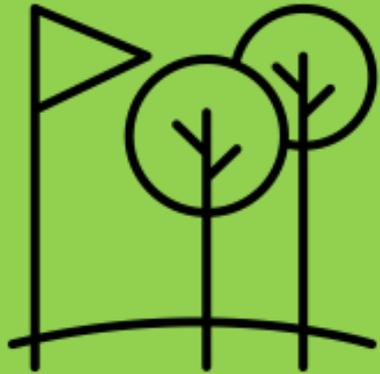
Accès au club

Afin de limiter les rassemblements, l'accès au club de golf et au parcours de compétition est limité aux participants, aux entraîneurs, aux bénévoles, aux membres du personnel du club et aux employés de Golf Québec.

Il est possible qu'une personne vienne reconduire en voiture un participant au parcours, cependant elle doit rester dans sa voiture, dans le stationnement. Il est fortement recommandé que les personnes qui déposeront les participants au club proviennent de la même adresse.

Pavillons

- Les pavillons principaux sont maintenant ouverts, tout en respectant les mesures prescrites dans le Protocole d'ouverture des parcours de golf du Québec.
- L'accès aux vestiaires et aux douches est interdit.
- Les organisateurs de tournois ne fourniront plus de collations comme des fruits, des barres granola, de l'eau, etc. sur le premier départ.
- Aucun rassemblement ne sera accepté.

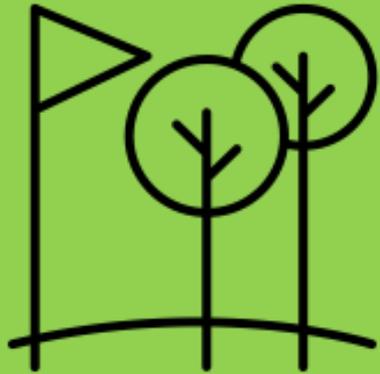


VISITE DE PARCOURS

Pour chacune des compétitions, les organisateurs doivent effectuer une visite du club hôte minimalement une semaine avant la compétition afin de valider les éléments-clés de sécurité à instaurer.

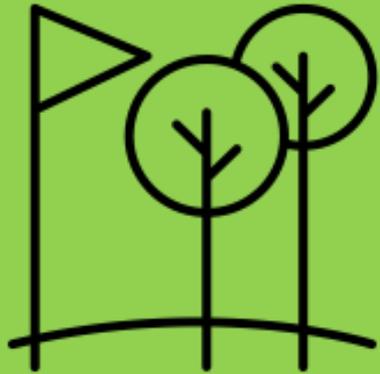
Un délai raisonnable doit être accordé afin que le club hôte ait le temps de faire les modifications nécessaires tel qu'indiqué dans le *Guide d'organisation des compétitions de golf* et le *Protocole d'ouverture des parcours de golf du Québec*.

- Les mesures sanitaires;
- La signalisation;
- Les installations;
- Les points de contact;
- Les mesures de sécurité mises en place pour les participants, les bénévoles et les employés;
- Les services disponibles;
- Le plan d'évacuation.



PERSONNES ADMISES AU PARCOURS

- Pour limiter au minimum le nombre de personnes au parcours de golf, l'accès sera permis seulement aux :
 - Participants;
 - Bénévoles;
 - Parents de golfeurs juniors (voir les spécifications);
 - Membres du personnel du club;
 - Entraîneurs;
 - Employés ou bénévoles de l'organisation du tournoi.
- Pour toutes les compétitions, un joueur junior (18 ans et moins) pourra être accompagné d'un autre membre de la famille qui réside à la même adresse.
- Aucun cadet ne sera permis.
- Aucun spectateur ne sera permis sauf le parent d'un golfeur junior ou un entraîneur.
- Pour les autres compétiteurs, il est possible qu'une personne vienne reconduire un participant au parcours en voiture, cependant elle doit rester dans sa voiture, dans le stationnement.



PERSONNES ADMISES AU PARCOURS

ENTRAÎNEURS

- Seuls les entraîneurs qui respectent les conditions suivantes sont admis sur le site d'une compétition :
 - Doit être membre de la PGA du Canada;
 - Doit être l'entraîneur personnel de l'athlète qu'il encadre et son athlète doit participer au tournoi.
- L'entraîneur doit s'inscrire par courriel auprès de l'organisateur de chaque tournoi une semaine avant le début de la compétition.
- L'entraîneur doit s'annoncer le jour de chaque tournoi à la table d'accueil et récupérer/présenter sa carte d'identification.
- Les règles habituelles d'un entraîneur s'appliquent en lien avec l'accompagnement des joueurs dans les aires d'entraînement, tout en respectant les consignes sanitaires, notamment celle de la distanciation de 2 mètres, et le rôle d'observateur pendant la ronde de golf sur le parcours.
- Le débriefing entre l'athlète et l'entraîneur après la partie doit se faire ailleurs qu'au club de golf. Les aires d'entraînement ne seront pas accessibles après la ronde.



POINTS DE CONTACTS

Plusieurs points de contacts seront identifiés afin d'assurer un contrôle de la circulation des participants.

Il est important de communiquer les informations pertinentes aux participants concernant l'heure d'arrivée (maximum de 45 minutes avant leur temps de départ) jusqu'au moment où ils doivent quitter, soit immédiatement après la remise de leur carte de pointages.

Les compétiteurs doivent être pris en charge dès leur arrivée.

Un plan de circulation doit être communiqué :

- Stationnement;
- Accueil des joueurs;
- Aires d'entraînement;
- Tertre de départ;
- Aire de pointages;
- Retour au stationnement.



POINTS DE CONTACTS

Stationnement

- Un bénévole doit accueillir les participants au stationnement et expliquer le processus à suivre. Il doit questionner les participants sur leur état de santé : fièvre, toux, difficulté à respirer ou perte de l'odorat et du goût dans les 48 dernières heures. Il doit aussi s'informer si la personne a été en contact avec une personne présentant des symptômes dans les 14 derniers jours.

Accueil des joueurs

- Il est recommandé de placer une table d'accueil près de l'aire de stationnement et aussi près que possible des aires d'entraînement.
- La table d'accueil doit être munie d'un plexiglass qui protège le joueur et la personne responsable de l'accueil.
- Si les joueurs doivent signer un document, il est recommandé de donner un crayon à chacun des joueurs, de le nettoyer après chaque utilisation ou de le jeter.
- S'il y a remise de documentation (ce qui est déconseillé), les personnes qui la remettent doivent procéder à un lavage de mains fréquent.
- Si des informations doivent être disponibles pour lecture, il est préférable de coller des fiches plastifiées sur le plexiglass ou sur la table. Il est important de s'assurer que les participants n'aient rien à manipuler.



POINTS DE CONTACTS

Aires d'entraînement

- Les participants peuvent accéder aux aires d'entraînement aux heures qui leur seront assignées.
- Un parcours doit être déterminé du stationnement aux aires d'entraînement.
- Des enseignes ou des marqueurs au sol doivent clairement indiquer le parcours à suivre par les joueurs.
- Chaque aire d'entraînement doit être supervisée par un bénévole afin de diriger la présence des participants.
- Une personne doit être à chaque aire d'entraînement afin d'assigner une place aux joueurs qui s'y présenteront.
- À chaque aire d'entraînement, des espaces doivent être prédéterminés par l'organisateur pour assurer que les joueurs demeurent toujours à un minimum de 2 mètres.
- Les mesures relatives aux aires d'entraînement telles que définies dans le *Protocole d'ouverture des parcours de golfs* s'appliquent.



POINTS DE CONTACTS

Aire de départ

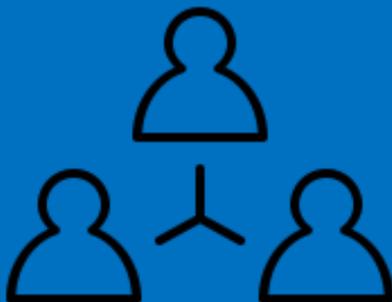
- Explication des règles de golf spécifiques à la COVID-19 établies.
- Distanciation physique de 2 mètres entre les participants et les responsables des départ.
- Les mesures sanitaires prescrites doivent être mises en place.
- Le préposé aux départs doit obligatoirement porter un masque.

Sur le parcours

- Les mesures relatives au parcours de golf, telles que définies dans le *Protocole d'ouverture des parcours de golf*, s'appliquent.
- Aucune station de temps de jeu ou de pointages en direct ne peut être mise en place.
- Aucun service de navette ne peut être offert.

Aire de pointages

- Un parcours doit être identifié du dernier vert à l'aire de pointages.
- Des zones de joueurs (avec enseignes ou marqueurs au sol) doivent être mises en place pour bien respecter la distanciation sociale.
- Les joueurs doivent rester debout en tout temps.
- Aucun échange de cartes. Les pointages sont dictés à voix haute à la personne responsable.



PROTECTION DES JOUEURS DES BÉNÉVOLES ET DES EMPLOYÉS

Équipement de protection individuelle

- L'organisateur d'un tournoi sera responsable de fournir tout l'équipement nécessaire à la protection des bénévoles et des employés (gants, masques, gels à base d'alcool, etc.).
- Le port du masque sera obligatoire pour toutes les personnes qui auront à interagir avec des joueurs au cours de la journée.

Formation des bénévoles et des employés

- Organiser des séances de formation virtuelle avec les employés et les bénévoles.
- Mettre à la disposition des employés et des bénévoles des postes de lavage des mains ou des gels à base d'alcool.
- Nettoyer les équipements et les plans de travail régulièrement.

Espaces administratifs

- Interdire l'accès aux joueurs au bureau du tournoi.
- Aménager le bureau du tournoi afin d'assurer une distance de 2 mètres entre ses occupants en tout temps.
- Désinfecter les équipements partagés.
- Nettoyer tous les équipements et les plans de travail régulièrement.
- Privilégier l'échange de documents numériques et non papier.
- Ne pas partager les outils de travail tels que les crayons, les ordinateurs, etc.



PROTECTION DES JOUEURS DES BÉNÉVOLES ET DES EMPLOYÉS

- Encourager et appliquer **les mesures de distanciation sociale sécuritaires** (2 mètres).
- Faire un rappel des symptômes et des mesures de prévention de la propagation du virus.
- **Promouvoir l'hygiène des mains** par des affiches et des communications verbales.
- Informer les membres du personnel et leur communiquer les mesures prises par l'employeur pour assurer leur sécurité au travail.
- **Questionner quotidiennement les employés et les bénévoles** sur leur état de santé : fièvre, toux, difficulté à respirer ou perte de l'odorat et du goût.
- Les employés et les bénévoles devront laver leurs vêtements à la fin de chaque journée (quart de travail).



LA COMPÉTITION

Durée d'une compétition

Il n'y a pas de nombre de jours prescrit pour une compétition unique pourvu que le déroulement de chacune des journées de compétition soit identique.

Type de départs

- Les départs en continu sera le seul type de départs autorisé.
- Aucun départ simultané (shotgun) ou croisé ne sera autorisé.

Heures de départ

Intervalle minimum de 10 minutes entre chaque heure de départ et ce, peu importe le nombre de joueurs par groupe.



LA COMPÉTITION

Voitures motorisées et à main

- Les mesures relatives aux voitures motorisées, telles que définies dans le *Protocole d'ouverture des parcours de golf*, s'appliquent.
- Le nombre de personnes permises (soit 1 ou 2) par voiture motorisée dépendra de si le club hôte utilise des séparateurs.
- Il est fortement recommandé que chaque joueur apporte sa propre voiture à main.

Tableau de pointages

Interdiction d'ériger un tableau de pointages afin d'éviter tout regroupement de personnes.

Prolongation

Aucune prolongation n'est autorisée.

Cérémonie de clôture

Interdiction de tenir une présentation des prix aux gagnants afin d'éviter toute forme de rassemblement au parcours.



LA COMPÉTITION

Intervention des arbitres de règles

- Un arbitre devra avoir avec lui une bouteille de solution hydroalcoolique avec une concentration d'au moins 60 % d'alcool.
- Si un arbitre doit faire une intervention auprès d'un participant et que la distanciation est impossible, il devra **OBLIGATOIREMENT** porter un masque.
- Il est recommandé que les arbitres portent un masque en tout temps sur le parcours.
- Quand un arbitre pose ou retire du matériel sur le parcours, il devra **OBLIGATOIREMENT** porter des gants et un masque. Lorsque le matériel est retiré du parcours, il devra être apporté à un endroit désigné où ce matériel pourra être désinfecté après chaque jour de compétition.
- Un arbitre ne peut en aucun temps permettre à une autre personne de monter à bord de sa voiturette motorisée (sauf en cas d'urgence majeure : blessure, orage violent soudain, etc...).



LA COMPÉTITION

Plan d'évacuation

- En cas de suspension du jeu, les participants doivent quitter le parcours, retourner immédiatement à leur véhicule et y rester.
- Pour toute reprise du jeu ou annulation de la journée, les joueurs recevront un courriel ou un message texte (SMS).
- Le pavillon demeurera fermé.

Rappel des coups de sirène nécessaires pour les différents arrêts de jeu

Suspension pour une situation non dangereuse (terrain injouable, noirceur, etc.)

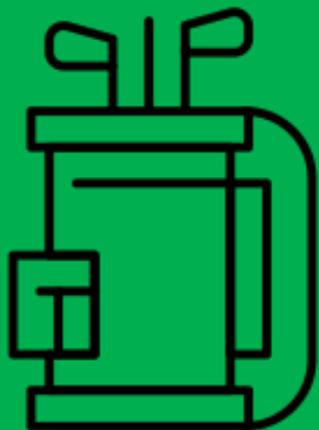
Trois petits coups de sirène.

Suspension pour une situation dangereuse (tonnerre, etc.)

Un coup prolongé de sirène.

Reprise du jeu

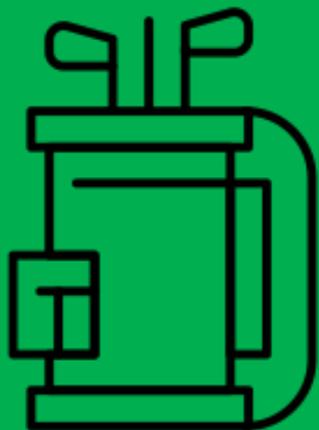
Deux petits coups de sirène.



RESPONSABILITÉS DES COMPÉTITEURS

Le compétiteur

- Ne doit pas se présenter au terrain s'il ressent des symptômes de la COVID-19, a été en contact avec une personne présentant des symptômes ou s'il est déclaré positif.
- Ne doit pas arriver plus de 45 minutes avant son heure de départ.
- Doit s'enregistrer auprès du préposé à l'accueil avant de se diriger aux aires d'entraînement.
- Doit respecter les consignes données par les employés responsables de diriger les golfeurs.
- Doit préparer tout son équipement et mettre ses chaussures de golf dans le stationnement.
- A accès aux aires d'entraînement selon l'horaire de groupe établi.
- Doit respecter les parcours de sécurité et l'horaire préétablis.
- Doit respecter la distanciation sociale de 2 mètres en tout temps.



RESPONSABILITÉS DES COMPÉTITEURS

- Est responsable de lire les informations pertinentes au tournoi envoyées par courriel.
- Est la seule personne qui pourra manipuler son équipement de golf sauf au débarcadère (bag drop) où il pourra recevoir l'aide d'un employé qui respectera les mesures d'hygiène et de distanciation.
- Est responsable de maintenir son propre score ainsi que le score d'un autre co-compétiteur.

Autres consignes

- L'aire de débarcadère (bag drop) est autorisée. Le lavage de main entre chaque client et la protection du visage sont obligatoires.
- Ne pas toucher les fanions.
- Lisser le sable dans les fosses avec les pieds ou un bâton.
- Ne pas toucher la balle, le marqueur, la voiturette ou toute autre pièce d'équipement d'un autre joueur.



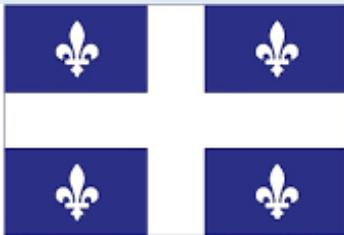
**INDIVIDUS MALADES OU AYANT DES
SYMPTÔMES**

- Avoir une procédure claire si un individu commence à ressentir des symptômes :
 - L'isoler dans un local.
 - Lui faire porter un masque de procédure (ou chirurgical) ou, à défaut d'avoir un tel masque, un couvre-visage ⁽¹⁾.
 - Appeler le 1 877 644-4545.
- Vérifier si un individu a eu des contacts avec des compétiteurs et aviser ces compétiteurs.
- Voir au respect des recommandations des instances de santé publique pour le retour sécuritaire au travail ou en compétition à la fin de l'isolement⁽¹⁾

(1)Source : Santé au travail : www.inspq.qc.ca/covid-19/sante-au-travail



LIENS UTILES



- **Directives de santé publique concernant la reprise progressive des activités de sport et de loisir** : <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/reprise-activites-sportives/directives-reprise-activites-sportives/>
- **Situation du coronavirus (COVID-19) au Québec** : www.quebec.ca
- **Coronavirus (Covid-19) - Conseils au grand public** : www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/
- **Coronavirus (Covid-19) – Guide des consignes sanitaires** : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/MEES_Consignes_Reprise_LS.pdf?1591289146
- **CNESST – Trousse COVID-19** : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/outils-secteur-loisir-sport-plein-air.aspx>